



Monsieur Yvon LERAT
Président de la Communauté de
Communes Erdre et Gesvres
1, rue Marie Curie
PA La Grand'Haie
44119 GRANDCHAMP-DESFONTAINES

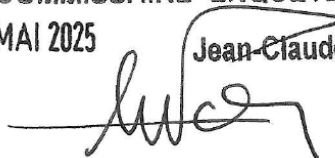
COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE, le 28/04/2025

OBJET : Avis PPA _ Modification n°7 du PLUi d'Erdre et Gesvres

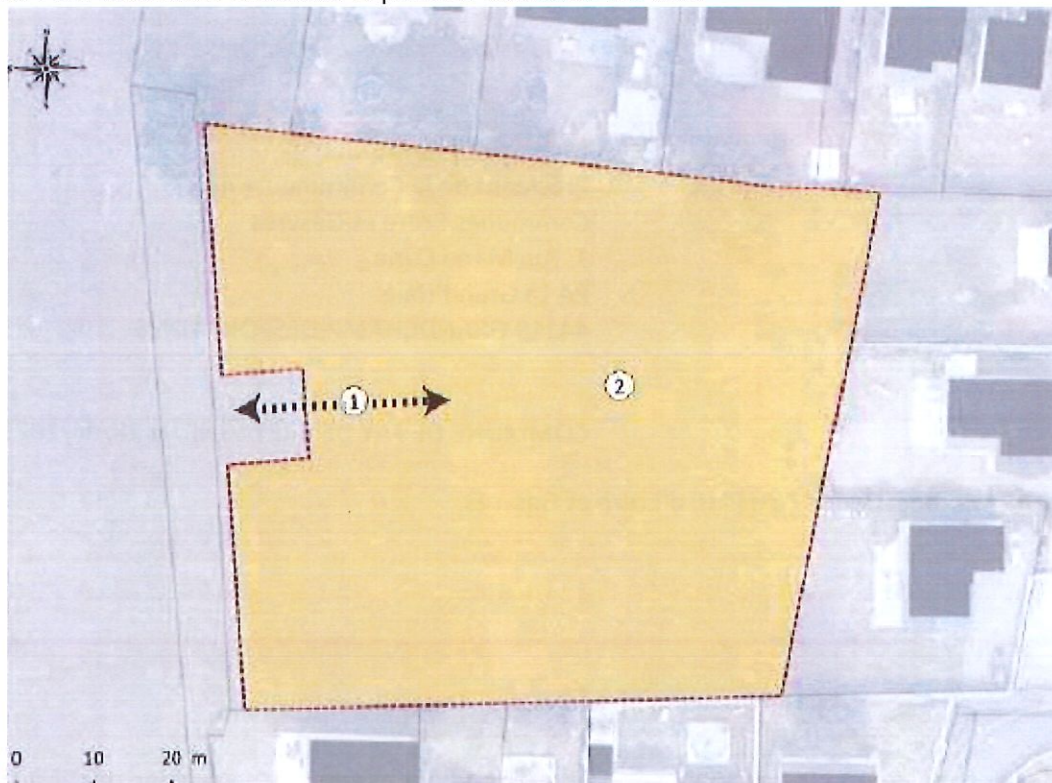
Monsieur le Président,

Par notification en date du 20 janvier 2025, vous avez bien voulu m'adresser le dossier relatif à la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, et je vous en remercie.

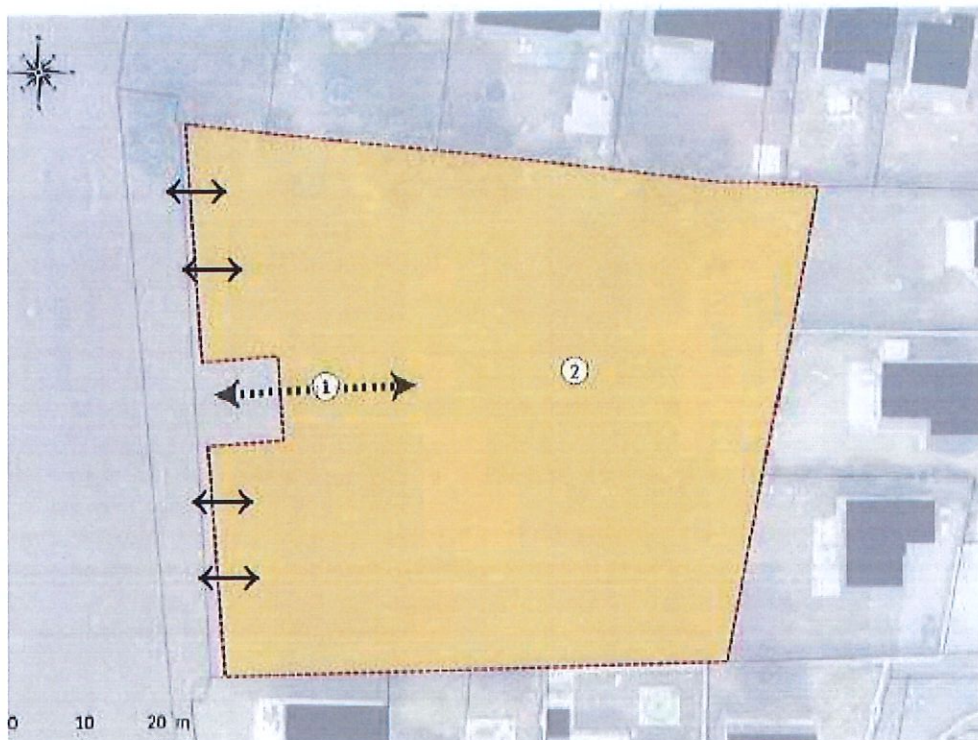
Je vous précise en retour que LA COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE a une observation particulière à formuler sur ce dossier, à savoir :

VU LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
12 MAI 2025
 **Jean-Claude VERDON**

A ce jour l'OAP C22 du PLUi précise que son aménagement repose sur un unique accès via le secteur de l'EHPAD situé à l'ouest de la parcelle cadastrée ZM 228.



Afin de limiter l'emprise de la voirie à l'intérieur de l'OAP, Monsieur le Maire propose de permettre la réalisation d'accès secondaires via la voirie existante vers l'opération d'aménagement :



En conséquence, je vous invite à analyser cette observation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Claude LABARRE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE FAY-DE-BRETAGNE" around the top edge and "4130" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a star.

